



RÈGLEMENT DU CONCOURS «Rochefort Sérénades»

«Rochefort Sérénades», 10^{ème} édition!

Cette année, nous fêtons les 10 ans du concours des

«Rochefort Sérénades» !!!

« Rochefort Sérénades » est un concours organisé par l'ASBL Syndicat d'Initiative de la Ville de Rochefort, siégeant rue de Behogne n°5 à 5580 Rochefort.

La participation au concours implique l'adhésion complète des participants au présent règlement.

POUR QUI ?

« Rochefort Sérénades » est un tremplin destiné aux groupes de musique (pas de soliste), amateurs ou semi professionnels de style POP-ROCK, résidant en Belgique.

Le groupe doit être en autoproduction. Les participants au concours ne peuvent être liés à un label ou à un éditeur au moment de leur inscription.

Il n'y a aucune limite d'âge. Cependant, pour les mineurs d'âge, ce règlement doit être signé par les tuteurs légaux.

Les groupes ayant obtenu un prix lors du concours « Rochefort Sérénades » les trois dernières années ne peuvent se représenter au concours cette année.

LES CANDIDATURES

L'inscription au concours est gratuite.

Le dossier d'inscription doit comporter :

- La fiche jointe au présent règlement, dûment complétée ;
- Une copie du présent règlement dûment paraphé et signé avec la mention « Lu et approuvé » ;
- Une bande sonore de bonne qualité comprenant au moins 2 titres originaux ;
- Deux ou trois photos avec une bonne résolution (pour la promotion du groupe) (en format png et/ou jpeg) ;
- Une fiche technique du groupe ;
- Plusieurs liens internet (en vue de promouvoir le groupe) : site internet, page facebook, chaîne youtube, soundclouds, bandcamp, etc.

Ce dossier complet doit être envoyé au Syndicat d'Initiative de Rochefort – Rue de Behogne, 5 5580 Rochefort à l'attention de Mme Chloé Dive ou via l'adresse mail

sirochefort@rochefort-tourisme.be entre le lundi 02 mars 2020 et le vendredi 15 mai 2020 au plus tard.

Toute candidature envoyée hors délais ou incomplète ne sera pas recevable.

LA PRESELECTION

15 groupes seront retenus au total pour participer au concours. La présélection se fera objectivement à l'aveugle par un jury la semaine du 18 mai.

Le jour et l'ordre de passage pour le concours seront également fixés au même moment.

Tous les candidats, retenus ou non, seront informés du choix du jury le vendredi 22 mai 2020 par e-mail. La décision du jury sera sans appel, sauf en cas de désistement de la part d'un des groupes sélectionnés.

LE CONCOURS

Le concours se déroule chaque mercredi durant six semaines pendant l'été à savoir : le 15/07, le 22/07, le 29/07, le 05/08, le 12/08 pour les sélections et le 19/08 pour la finale.

Le concours a lieu sur le Square de l'Amicale situé rue de Behogne, 5 à Rochefort (sous chapiteau couvert).

Lors du concours, l'ASBL Syndicat d'Initiative de Rochefort mettra gratuitement à disposition des artistes : une scène couverte et des conditions professionnelles en matière d'éclairage et de sonorisation (Alive Audio). Les artistes s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition et à rembourser les éventuels frais en cas de dégradations.

Les artistes, techniciens et accompagnateurs éventuels du groupe ne seront pas rémunérés par l'organisateur.

Durant les cinq premières semaines, trois groupes se partagent la scène afin de réaliser une performance musicale en interprétant 4 chansons, avec un minimum de 2 chansons originales devant un jury de professionnels. Chaque mercredi un lauréat est directement sélectionné pour la finale du 19/08.

L'ordre de passage du concours le mercredi :

- Le 1^{er} groupe à 17h30
- le 2^{ème} groupe à 18h30
- le 3^{ème} groupe à 19h30

Les groupes veilleront donc à être disponibles lors des 6 dates.

Le temps sur scène lors des sélections : (mise en place, réglages techniques, démontage, check-sound et en ce compris la durée du concert évaluée à 20 ou 25 minutes) se limite à 1h maximum pour chaque groupe sélectionné. Les groupes ne respectant pas ce timing seront pénalisés.

Les candidats sélectionnés s'engagent à se présenter au concours et à respecter scrupuleusement les horaires et ordres de passage. Un désistement ne sera accepté qu'en

cas de raison valable. Le groupe ou l'artiste est prié d'en avertir immédiatement les organisateurs qui dans la mesure du possible trouveront une solution pour remplacer le groupe manquant. Les candidats dont les disponibilités ne permettent pas d'être présents aux dates imposées pourront être disqualifiés, sauf exceptions.

LA FINALE

La finale aura lieu le mercredi 19/08/2020 toujours au Square de l'Amicale de Rochefort.

Les cinq candidats sélectionnés ainsi que le «Coup de Cœur» du Syndicat d'Initiative de Rochefort sélectionné lors du Concours Tremplin de la Ville de Namur seront en compétition afin de gagner différents prix.

Le jury sera composé de personnalités locales ayant un lien ou des compétences dans le domaine de la culture, de la musique, de l'organisation d'événements ainsi que des professionnels du secteur musical belge.

Pour la finale, seront également présents: un représentant de la Ville de Namur et de la Ville de Rochefort, un représentant de la Rock's Cool de Namur, un représentant des Fêtes de Wallonie et un représentant de la Maison des Jeunes de Marche-en-Famenne.

Pour l'évaluation, ils prendront, entre autres, en considération les critères suivants :

- La qualité musicale : composition, justesse, harmonie des instruments...
- La présentation du groupe : tenue vestimentaire, aisance sur scène, enchaînement entre les morceaux...
- La communication et l'ambiance : contact avec le public, dynamisme, création d'une ambiance...

Les finalistes interpréteront ce jour-là 4 chansons, dont deux originales. Le jury délibérera après la prestation du dernier candidat. Plusieurs prix seront attribués dont : le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix, le « Coup de Cœur » de la Ville de Rochefort, le « Coup de Cœur » de la Ville de Namur, le « Coup de Cœur » du Syndicat d'Initiative de Rochefort, le « Coup de Cœur » des Fêtes de Wallonie, « Coup de Coeur » du Jury, « Coup de Coeur » de la Maison des Jeunes de Marche-en-Famenne, « Coup de Coeur » du public, ...

PRIX A GAGNER

De nombreux prix sont à gagner pour une valeur totale de 5000 €.

Entre autres, l'enregistrement d'une démo à la Rock's cool de Namur, 2 jours de résidence au Belvédère de Namur, une scène aux Fêtes de Wallonie, au Tribute Night de Rochefort, à la Maison des Jeunes de Marche-en-Famenne, une captation vidéo du concert lors du concours par la télévision locale MaTélé, une enveloppe financière,...

LE DROIT A L'IMAGE

Les candidats acceptent d'être pris en photo, enregistrés, interviewés ou filmés durant leurs prestations, ainsi que dans le cadre et durant toute la manifestation.

Les candidats autorisent expressément les organisateurs et leurs partenaires média MAtélé parmi d'autres à diffuser, en tout ou en partie, à des fins d'information et de promotion les vidéos, extraits sonores, photos, etc. de leurs prestations en radio, en télévision, sur Internet, dans la presse papier, dans tout média et autre support. Cette autorisation est consentie à titre gratuit : aucune contrepartie financière ne sera versée.

TABLEAU RECAPITULATIF	
------------------------------	--

02/03/20	Lancement de l'appel à candidatures
15/05/20	Clôture des candidatures
Semaine du 18 mai 2020	Écoute à l'aveugle et présélection des candidats
22/05/20	Envoi du choix des candidats à tous les groupes
Début juin 2019	Envoi du programme de tout le concours
15/07-22/07-29/07-05/08-12/08	Sélections pour la finale
19 août 2020	Finale et fin du concours

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours en cas d'événements de force majeure sans que leurs responsabilités ne soient mises en cause.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur dans le respect des conditions énoncées. En cas de litige, seul le texte du règlement sera pris en considération.

Pour le groupe,

Lu et approuvé + nom et signature du représentant du groupe